EURODOM

*L’Europe et les Départements français d’Outre-mer*

InfoRup

**Semaine du 13 au 17 juin 2016**

**SECOND ECHANGE DE VUES SUR LE RAPPORT D’INITIATIVE RELATIF A LA GESTION DES FLOTTES DE PECHE DANS LES RUP :** Le rapport d’initiative sur la gestion des flottes de pêche dans les RUP était à l’ordre du jour de la commission pêche (com PECH) du Parlement européen du 15 juin 2016. La rapporteure, Mme Ulrike RODUST (S&D, Allemagne), souhaite rédiger un rapport précis et exhaustif, faisant état des réalités locales des filières de la pêche et de l’aquaculture. La députée fait appel aux contributions des parties prenantes et annonce la tenue d’une réunion de travail avec les rapporteurs fictifs, le 28 juin prochain. Alain CADEC (PPE, France), président de la com PECH, a insisté sur l’importance de ce rapport. Le député rappelle que du fait des spécificités des RUP (éloignement, climat, insularité, etc.), les pêcheurs de ces régions supportent des surcoûts importants qui doivent être compensés et insiste, par ailleurs, sur le besoin urgent d’investir dans leurs flottes de pêche, notamment pour des raisons de sécurité du personnel à bord. Il estime que, dans un futur proche, le FEAMP devra prévoir des aides publiques pour le renouvellement des navires de pêche artisanale dans les RUP. M. Younous OMARJEE (GUE/NGL, France), rapporteur pour avis de la commission du développement régional (com REGI), entend, quant à lui, mettre en exergue le potentiel de la filière pêche des RUP, ainsi que son impact déterminant sur l’économie locale. Mme Ruza TOMASIC (ECR, Croatie), rapporteure fictive de la com PECH, rappelle qu’il est nécessaire de réserver un accès exclusif aux ZEE (zone économique exclusive) des RUP aux flottes de pêche locales. Le député Gabriel MATO (PPE, Espagne) déclare que les dispositifs existants ne sont pas adaptés aux RUP et qu’il est nécessaire, comme dans l’agriculture, d’adopter un texte spécifiquement dédié à la pêche (POSEI pêche). Enfin, Mme Isabelle THOMAS (S&D, France) indique que le secteur de la pêche dans les RUP souffre d’une sous-activité par rapport à son potentiel, ses atouts. La finalisation du document de travail de Mme RODUST est prévue pour la mi-septembre. Ce dernier sera ensuite présenté en com PECH mi-octobre.

**DE NOUVEAUX INDICATEURS POUR LA POLITIQUE DE COHESION ? :** Lors d'un échange de vues avec les eurodéputés de la commission pour le développement régional (REGI) du Parlement européen sur l'agenda urbain et sur l'évaluation ex post de la période 2007-2013, le mercredi 15 juin dernier, la commissaire à la Politique régionale, Corina CRETU, a réitéré son intérêt pour utiliser des indicateurs autres que le PIB pour déterminer les budgets alloués aux régions dans le cadre de la politique de cohésion. La commissaire a déclaré que la Commission pourrait prendre en compte d’autres critères que celui du PIB, tels que la création d’emplois, la pauvreté ou les indicateurs sociaux. Mme Cretu a cité ainsi le cas de l'OCDE qui aurait introduit également des indicateurs de bien-être dans ses évaluations. De son côté, Nicola DE MICHELIS, chef du cabinet de la Commissaire, a exprimé un avis contraire, le lundi 13 juin, en considérant qu’il serait difficile de convaincre les Etats membres à distribuer de l’argent sur la base d’indicateurs composés, avec des pondérations arbitraires. L'ajout de nouveaux indicateurs serait pourtant très important pour certaines régions, à en croire l'eurodéputé et vice-président de la commission REGI, Younous OMARJEE. Tout en reconnaissant la fiabilité du PIB, il en voit aussi les limites. Il rappelle ainsi le cas de la Martinique. Sur une base de calcul fondée sur le PIB, la Martinique risquerait de sortir de la catégorie des régions les moins développées et voir, par conséquent, certains fonds, portant notamment sur l’invetissement, qui lui sont alloués drastiquement réduits. C'est un point qui avait été souligné par plusieurs régions lors d'une réunion de bureau de la Conférence des régions périphériques et maritimes à Florence, qui avait mis la proposition entre parenthèses. La question gagne en acuité alors que les réflexions sur l'avenir de la politique de cohésion débutent et que l'évaluation ex-post de la politique de cohésion pour 2007-2013 se profile.

**LA COMMISSION INVITE LES ETATS MEMBRES A ACCELERER LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D’AIDES DU FEAMP POUR 2014-2020 :** La Commission européenne s’est exprimée le mercredi 15 juin devant les membres de la commission de la pêche du Parlement européen pour inviter les pays de l'UE à passer à la vitesse supérieure dans la mise en œuvre des programmes opérationnels sur les crédits du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). Ces crédits portent sur la période 2014-2020 mais leur mise en œuvre a déjà pris près de 2 ans de retard. Les 27 programmes opérationnels sur le FEAMP ont tous été approuvés par la Commission en 2015. Toutefois les pays accusent énormément de retard dans la mise en œuvre de ces programmes. João AGUIAR MACHADO, directeur général de la DG MARE (Affaires maritimes et pêche) à la Commission, a précisé que les pays devaient désigner les autorités compétentes (de gestion et d'audit) afin que la Commission puisse commencer à procéder au déboursement des fonds. Il a précisé que seuls trois États membres - dont la France - ont mis en place ces autorités pour l’instant. Plus le temps passe plus les retardataires risquent une suspension des paiements. Le directeur général a aussi donné des chiffres sur la répartition des fonds du FEAMP (6,4 milliards d'euros sur la période 2014-2020) : notamment 26,8% pour les activités de pêche, 21% pour l'aquaculture ou encore 19,1% pour le contrôle. M. AGUIAR MACHADO a indiqué par ailleurs qu'il y a avait pour le moment une sous-utilisation de 600 millions d'euros des fonds prévus entre 2007 et 2013 au titre du FEP (Fonds européen pour la pêche, sur une dotation totale de 4,3 milliards d'euros). Alain CADEC (PPE, français), le président de la commission de la pêche du PE, a invité la Commission à présenter assez tôt sa proposition sur le FEAMP post-2020, afin que ce dernier soit opérationnel dès le 1er janvier 2021. João AGUIAR MACHADO a indiqué que la Commission prévoyait de présenter la proposition sur le prochain FEAMP dès 2018 et qu'une étude d'impact ainsi qu’une consultation publique seront réalisées l'année prochaine.

**MEXIQUE: LES NEGOCIATIONS EN COURS SUR LE NOUVEL ACCORD UE/MEXIQUE RENFORCE LA PROTECTION DES INVESTISSEURS :** En 2015, l'UE et le Mexique ont convenus de moderniser l'accord global de 1997 régissant leur coopération en matière politique et commerciale. La modernisation de l'accord global vise à adapter les relations UE/Mexique aux nouvelles réalités en matière de flux d'échanges et d'investissement à l'échelle mondiale et à renforcer la coordination sur les questions de politique étrangère pour mieux répondre aux défis mondiaux actuels - migrations, lutte contre les épidémies, changement climatique, etc. Les négociateurs européens et mexicains ont bouclé, mardi 14 juin, le premier round des pourparlers. Les discussions ont porté sur les méthodes et l'organisation du travail, mais aussi sur le contenu de l'accord modernisé. Le deuxième round se tiendra à Mexico à l'automne 2016. Un chapitre portant sur un système de Cour permanente pour l'investissement (ICS) a été introduit au cours du premier round des négociations. L’ICS permettra aux investisseurs étrangers de contester le droit des États à réglementer dans l'intérêt du public au Mexique et en Europe. Cette protection renforcée pour les investisseurs aura pour effet d’augmenter les chances que les États membres de l'UE deviennent la cible de poursuites judiciaires par les multinationales mexicaines, en particulier l'Espagne où le Mexique est le cinquième investisseur étranger. Par ailleurs, certains députés ont insisté, en com INTA du 16 juin dernier, sur la nécessité d’introduire, entre autres, des dispositions relatives à la protection de l’environnement. L'UE et le Mexique sont convenus de tirer parti de la possibilité d'innover dans la conception d'un cadre de coopération multidimensionnel, promouvant à la fois des accords de coopération aux plans bilatéral, régional, bi-régional et triangulaire et contribuant à la nouvelle architecture de coopération au développement international dans le cadre de l'ordre du jour 2030 et l'agenda d'Addis-Abeba, souligne un communiqué conjoint du Service d'action extérieure de l'UE (SEAE) et du gouvernement mexicain. En matière de commerce et d'investissement, la modernisation de l'accord global reposera sur les accords commerciaux bilatéraux les plus récents conclus par l'UE et par le Mexique « en vue d'assurer de meilleures règles pour tous et le niveau le plus élevé possible de libéralisation », ajoute le texte.

**RELATION ACP / UE : DEBUT DE LA REFLEXION POUR L’APRES COTONOU :** Le huitième sommet des chefs d’État et de gouvernement ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) s’est tenu du 30 mai au 1er juin à Port Moresby en Papouasie-Nouvelle Guinée. C’était l’occasion pour les responsables politiques de faire le point sur la réalisation des objectifs principaux du groupe, en particulier sur ceux tenant à la lutte contre la pauvreté et à la poursuite d’un développement économique durable et équitable. Il était également question lors de cette rencontre d’aborder le sujet des prochaines négociations du futur cadre de partenariat avec l’Union européenne (UE). En effet, l’Accord de Cotonou signé le 23 juin 2000 entre les pays ACP et l’UE pour une durée de 20 ans arrivant à terme, il est essentiel de trouver des positions concordantes pour l’avenir de ces relations. Présent à la cérémonie d’ouverture du Sommet, le Commissaire européen pour la coopération internationale et le développement, Neven MIMICA, a insisté sur le caractère unique du partenariat de longue date liant l’UE et le groupe ACP. M. MIMICA exprime par ailleurs la nécessité pour les parties prenantes d’approfondir leur dialogue afin de prendre en compte l’évolution des besoins et intérêts de chacun. Le communiqué final (la « Déclaration de Waigani ») admet l’efficacité du partenariat UE-ACP et le rôle que celui-ci a joué dans le développement des pays ACP. Néanmoins ces derniers indiquent vouloir s’appuyer davantage sur les atouts et les forces de leurs membres. Afin de renforcer leur influence dans une gouvernance mondiale aujourd’hui multipolaire, ils expriment également leur ferme volonté de diversifier leurs partenariats avec de nouveaux acteurs internationaux. Selon la Déclaration, le développement de partenariats Sud-Sud et triangulaire appuiera notamment la capacité des pays ACP à mettre en œuvre les objectifs de l’Agenda 2030 pour le développement durable. Un prochain Sommet des chefs d’État et de gouvernement ACP se tiendra en 2018.

**LES PARLEMENTS DU MONDE ENTIER DISCUTENT DE L’AVENIR DE L’OMC :** La Commission parlementaire de l’Organisation Mondiale du Commerce (OMC) s’est tenue à Genève les 13 et 14 juin derniers. Le Parlement européen était représenté par la commission du commerce international (INTA) emmenée par son président, Bernd LANGE (PPE, Allemagne). Les sujets abordaient portaient en particulier sur l’avenir de l’OMC et les accords commerciaux mondiaux envisageables concernant l’Union Européenne. Au cours de cette conférence, Bernd Lange a souligné deux points importants : l’inclusion et la transparence. En effet, il invite l’OMC à mener des négociations commerciales plus accessibles aux citoyens à l'échelle de la planète. À cet égard, il a partagé l'expérience du Parlement européen qui a fait pression avec succès pour que les parlementaires et le public aient un meilleur accès à l'information sur les négociations commerciales de l'UE au plan bilatéral. A l’heure actuelle plusieurs accords commerciaux sont sur la table de l’OMC, notamment le « paquet de Nairobi » dont le volet agricole envisagement la suppression des subventions aux exportations agricoles à l’horizon 2030. Ici encore, M. LANGE regrette le manque de transparence et d’inclusion des négociations.

**AGENDA DE LA SEMAINE DU 20 AU 24 JUIN 2016**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **PARLEMENT EUROPEEN** | **COMMISSION EUROPEENNE** | **CONSEIL DE L’UE** | **MINISTÈRES FRANÇAIS** |
| **Lundi**  **20/06** | **Commission DEVE**  **Commission AGRI** |  |  |  |
| **Mardi**  **21/06** | **Commission DEVE**  **Commission AGRI**  **Rencontre DEVE/ INTA** |  |  |  |
| **Mercredi**  **22/06** | **Session semi-plénière** |  |  |  |
| **Jeudi**  **23/06** | **Session semi-plénière** | **6e conférence mondiale sur la planification de l’espace maritime - PEM (Les Açores) :** La conférence sera l’occasion de présenter les expériences, opportunités et défis de la mise en œuvre de la PEM dans le monde entier. Elle étudiera particulièrement comment la PEM peut faire progresser la croissance bleue dans le monde, ainsi que son potentiel de promotion de solutions face au changement climatique et le rôle que peuvent jouer les régimes de gestion par zones au niveau de la gestion des eaux internationales. L’objectif principal sera d’identifier les potentielles synergies et contributions des processus européens de PEM.  Programme : [lien](https://webgate.ec.europa.eu/maritimeforum/sites/maritimeforum/files/Draft%20agenda_0.pdf) |  |  |
| **Vendredi**  **24/06** |  | **6e conférence mondiale sur la planification de l’espace maritime - PEM (Les Açores) :** La conférence sera l’occasion de présenter les expériences, opportunités et défis de la mise en œuvre de la PEM dans le monde entier. Elle étudiera particulièrement comment la PEM peut faire progresser la croissance bleue dans le monde, ainsi que son potentiel de promotion de solutions face au changement climatique et le rôle que peuvent jouer les régimes de gestion par zones au niveau de la gestion des eaux internationales. L’objectif principal sera d’identifier les potentielles synergies et contributions des processus européens de PEM.  Programme : [lien](https://webgate.ec.europa.eu/maritimeforum/sites/maritimeforum/files/Draft%20agenda_0.pdf)  **Conférence de haut niveau sur l’authenticité et l’intégrité des aliments :** Les sujets abordés seront permettront d’en apprendre davantage sur : les meilleures pratiques ; la traçabilité et l’authenticité des aliments ; le contexte réglementaire européen dans ce secteur. Enfin, ce sera l’occasion de nouer des contacts avec des groupes commerciaux, des organismes de réglementation, des consommateurs et des experts issus de laboratoires et centres de recherche.  Programme : [lien](http://ec.europa.eu/dgs/health_food-safety/docs/ev_20160624_food-authen_en.pdf) | **Conseil des Affaires générales - CAG :** préparera la réunion du Conseil (28-29 juin) notamment sur les sujets du Semestre européen et du programme législatif de 2017 |  |
|  |  |  |  |  |